

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
présents : 20  
votants : 26  
Absent : 1  
Pour : 26  
Contre :  
Abstention :

N° 064/2016

**OBJET : POLITIQUE DE  
LA VILLE :**

**Action Animation  
de quartier  
du Contrat de ville  
de Drap**

L'an deux mille seize

le 11 du mois d'août à 18 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 août 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Marc GIMENEZ / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Régine RODRIGUEZ/ Christine DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Gracienne DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA

PROCURATIONS : Nathalie DIGANI à Serge DIGANI/ Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI/ Mélanie MORINI à Françoise DAMILANO/ Taoufik FATFOUTA à Philippe JANIN/ Jean-Yves LESSATINI à Marc LEROY/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Eddie DEGIOVANNI.

ABSENTE : Sonia CHAKROUNI.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI.

oo

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le décret numéro 2014-767 du 3 juillet 2014 définissant le quartier de La Condamine comme le seul quartier en politique de la ville pour Drap.

Nom du quartier	Population du quartier	Revenus mediants
La Condamine	1 580	11 000

Après avoir entendu le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que la politique de la ville est mise en œuvre depuis 2015 à travers le Contrat de Ville et ce jusqu'en 2020.

**CONSIDERANT** que la programmation financière relative au Contrat de Ville de Drap a été élaborée dans un cadre partenarial à travers un appel à projet, mise en ligne sur le site de la ville et sur celui de la Préfecture des Alpes-Maritimes. Ce dernier a été élaboré selon les quatre piliers et les trois axes transversaux nommés ci-dessous :

- Valeurs républicaines et laïcité
- Emploi et Développement Economique
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion sociale

Et des axes transversaux :

- La mobilité et le désenclavement
- La jeunesse
- L'égalité hommes-femmes
- La lutte contre les discriminations

**CONSIDERANT** que ces piliers et axes transversaux sont mis en œuvre à travers un programme d'actions proposés en comité technique et de pilotage aux différents signataires du Contrat de Ville de Drap.

**CONSIDERANT** que le comité de pilotage a validé le financement d'une nouvelle action dénommée « animation de quartier » proposée par l'association OMJCL dont les objectifs sont :

- Occuper les jeunes durant leur temps libre autour d'une activité informelle organisée et encadrée.
- Lutter contre le désœuvrement des jeunes
- Lutter contre l'oisiveté

Pour cette action, la participation au titre du Contrat de Ville sera de 12 650 € et sera répartie comme suit :

Part Commune : 8 650€

Part Etat : 4 000€

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, valide l'action « animation de quartier pour l'année 2016 ainsi que son plan de financement.

En conséquence, **Il est décidé** au Conseil municipal de valider l'action Animation de quartier du Contrat de ville de Drap.

---

**Compte-rendu  
exécutoire après dépôt  
en préfecture le :  
12/08/ 2016  
et publication en mairie  
le : 16/08/ 2016**

---

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

  
**Robert MARDELLI**  
Maire de DRAP